

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 332

présenté par
Mme Poursinoff, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 28

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans son dernier rapport relatif au financement de la sécurité sociale, la Cour des Comptes souligne que l'information reçue par les parlementaires « dans le cas notamment des tableaux d'équilibre » est « perfectible ».

Dans ce cas précis, il ne s'agit pas tant d'information que de science-fiction.

L'hypothèse du taux de croissance sur laquelle se base le gouvernement n'est guère crédible. Contrairement aux prévisions gouvernementales, la croissance a été nulle au deuxième trimestre 2011. L'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) prévoit pour 2012 une croissance de 0,8%.

Plutôt que des projections fantaisistes, le monde réel exige une autre approche.